

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1726/Add.1
7 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 JANVIER 2004, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, TRANSMETTANT LE TEXTE
DES RÉSOLUTIONS ET DÉCISIONS SUR DES QUESTIONS DE DÉSARMEMENT
ET DE SÉCURITÉ INTERNATIONALE, QUI ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À SA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

Additif

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session dans lesquelles il est fait spécifiquement mention de la Conférence du désarmement, ainsi que le texte d'autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) Kofi A. **Annan**

Annexe

**Décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale adoptées
à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale**

- 58/515 La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification
- 58/516 Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale
- 58/517 Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire
- 58/518 Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale
- 58/519 Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement
- 58/520 Relation entre le désarmement et le développement
- 58/521 Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

Tous les documents et comptes rendus de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

58/515. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification

À sa 71^e séance plénière, le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission¹, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée «La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification».

58/516. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale

À sa 71^e séance plénière, le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission², a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée «Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale».

58/517. Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire

À sa 71^e séance plénière, le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale, par 133 voix contre 6, avec 38 abstentions, à la suite d'un vote enregistré³ et sur la recommandation de la Première

¹ A/58/452, par. 7.

² A/58/456, par. 7.

³ *Ont voté pour*: Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre: États-Unis d'Amérique, France, Israël, Monaco, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Commission⁴, rappelant sa résolution 57/69 du 22 novembre 2002, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée «Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire».

58/518. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale

À sa 71^e séance plénière, le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁵, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée «Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale».

58/519. Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement

À sa 71^e séance plénière, le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission⁶, rappelant ses résolutions 51/45 N du 10 décembre 1996, 52/38 G du 9 décembre 1997, 53/77 M du 4 décembre 1998, 54/54 H du 1^{er} décembre 1999, 55/33 G du 20 novembre 2000, 56/24 P du 29 novembre 2001 et 57/81 du 22 novembre 2002, intitulées «Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement», prenant acte du rapport du Secrétaire général sur les armes légères, y compris l'examen de l'application de mesures concrètes de désarmement, présenté conformément à la résolution 57/81⁷, et prenant en considération les travaux du Groupe d'États intéressés par des mesures concrètes de désarmement:

a) A décidé de reporter l'examen de la question intitulée «Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement» à sa cinquante-neuvième session et de l'examiner, à l'avenir, tous les deux ans;

b) A décidé également d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée «Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement».

Se sont abstenus: Albanie, Andorre, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Turquie.

⁴ A/58/462, par. 83.

⁵ A/58/462, par. 83.

⁶ A/58/462, par. 83.

⁷ A/58/207.

58/520. Relation entre le désarmement et le développement

À sa 71^e séance plénière, le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé, par 177 voix contre une, avec 2 abstentions, à la suite d'un vote enregistré⁸ et sur la recommandation de la Première Commission⁹, conformément à sa résolution 57/65 du 22 novembre 2002, d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée «Relation entre le désarmement et le développement».

58/521. Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

À sa 71^e séance plénière, le 8 décembre 2003, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Première Commission¹⁰:

⁸ *Ont voté pour:* Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre: États Unis d'Amérique.

Se sont abstenus: Israël, Rwanda.

⁹ A/58/462, par. 83.

¹⁰ A/58/462, par. 83.

a) A pris note du rapport du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire¹¹, ainsi que des demandes tendant à ce que les États Membres poursuivent leurs consultations à ce sujet;

b) A décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session la question intitulée «Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement».

¹¹ A/57/848.